



**Communiqué de presse
11 mars 2013**

**Marquage d'origine obligatoire pour les produits textiles :
remonter la chaîne du « Made In »
pour garantir qualité et protection au consommateur**

A l'heure où la traçabilité des produits alimentaires et le « Made in » occupent le devant de la scène, le syndicat textile de la Région Rhône-Alpes Unitex réaffirme son engagement en faveur du marquage d'origine obligatoire des produits textiles.

Représentant la 1^{ère} région textile de France et les entreprises fabriquant des composants pour l'habillement, l'ameublement et les textiles techniques, Unitex se félicite des résultats industriels obtenus dans le cadre du partenariat Euromed : des coopérations réussies entre l'industrie textile française et ses co-traitants du pourtour méditerranéen – dont la Tunisie et le Maroc - sont une garantie de qualité des produits et de protection pour le consommateur.

En un mot, un « Made in Tunisia », s'appliquant, par exemple, en vertu de la règle de la dernière transformation substantielle, favoriserait pleinement l'industrie textile française face à ses concurrents asiatiques.

Fermement **engagé**, depuis 2010, dans le soutien au marquage d'origine obligatoire pour les produits textiles, le **syndicat textile de la Région Rhône-Alpes Unitex** s'empare du débat actuel sur la complexité de l'étiquetage pour **réaffirmer sa position**, aux côtés de l'ensemble de la profession textile française.

Pour la 1^{ère} région textile de France, territoire d'implantation d'une **filière allant de l'amont à l'aval**, des mouliniers aux ennoblisseurs, emblématique de **l'excellence industrielle** et de **l'innovation**, leader dans la **fabrication de composants** pour l'habillement, l'ameublement et les marchés des textiles techniques, le marquage d'origine garantit :

- une **information** et une **protection** accrues de consommateurs exigeants quant à la traçabilité des produits mis sur le marché européen, quels que soient leur origine

- une valorisation de **l'industrie textile française, à l'origine des éléments entrant dans la composition des produits** : du fil jusqu'aux opérations de finition (teinture, apprêt, impression).

Présentes sur l'ensemble des marchés d'application textiles, **les entreprises conçoivent et produisent tissus, mailles, doublures (habillement, sports et loisirs, protection), bretelles, broderies, dentelles, rubans élastiques (lingerie), bas de contention, tissus pour orthèses (médical)...** qui sont ensuite confectionnés dans les pays signataires du partenariat Euromed, principalement en Tunisie et au Maroc.

Les **exemples de coopérations réussies** sont nombreux. Ils revêtent une signification particulière en raison de l'application de la règle d'origine non préférentielle imposant le marquage de la dernière ouvraison substantielle.

« Nous employons **plus de 400 salariés en France** et la confection des composants que nous fabriquons, ainsi que nos confrères des tissus larges, fait travailler plusieurs milliers de salariés en Tunisie et au Maroc. Cela nous permet d'obtenir des **produits de qualité à des coûts compétitifs** par rapport à l'Asie et avec une bien **meilleure réactivité** », explique ainsi Grégoire GIRAUD, PDG du Groupe CHEYNET.

Ce processus **garantit la qualité** par :

- des composants et des process de fabrication « Made in France » (transformation de fils, tissage, tricotage, ennoblissement...) dans lesquels réside la valeur intrinsèque du produit
- une production respectueuse des exigences **environnementales**
- le respect des normes de **protection sociale** et de **développement durable**.

Dans ce contexte, la **proposition de la Commission Européenne du 13 février dernier**, relative à la « Sécurité des produits et la surveillance du Marché » **relance les travaux** autour de l'obligation de l'identification d'origine de tous les produits mis sur le marché européen, quels qu'ils soient. Elle ouvre des **perspectives de progrès** pour les consommateurs, comme pour les industriels du textile français.

RAPPEL :

Rhône-Alpes est la 1^{ère} région textile de France, avec :

- 22% des emplois directs
- 23% des entreprises
- 25 % du chiffre d'affaires

Elle est aussi la première concentration d'entreprises spécialisées dans les Textiles à Usage Technique (300 000 tonnes, 70% du CA national). L'ensemble de la filière mode-habillement est également très présente sur le territoire rhônalpin, depuis les métiers de la création jusqu'à ceux de la distribution.

Contact-presse :

Pierric CHALVIN
UNITEX
Délégué Général
04 72 53 60 41
pchalvin@unitex.fr